

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Villenauxe-la-Grande

SEANCE DU 11 AVRIL 2018

Date de la convocation : 05 avril 2018

Date d'affichage : 15 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Paul BUJAR, maire.

Présents : Paul BUJAR, Barbara CARPANESE, Valérie DONGO, Bernadette GARNIER, Elise GRAMMAIRE, Damien GUERINOT, Francis GUILLOT, Patrice JOSSET, Nicole JOZY, Bernard LAMORIL, Nicole LEGRAS, Sylvie LEREDOTTE, Jean Yves MATHIAS, Christian POIRETTE, Jean Louis WAIBEL

Représentés : Catherine ABT par Damien GUERINOT, Eddie FRANCOIS par Jean Yves MATHIAS, Alain GUERIN par Nicole JOZY, Jean Claude ROUSSEL par Paul BUJAR, Vincent SERRIER par Elise GRAMMAIRE

Absents : François COLIN

Secrétaire : Madame Nicole JOZY

M. le Maire, après avoir ouvert la séance, a procédé à l'appel des Membres convoqués et a soumis à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la séance du 21/02/2018 qui n'a pas fait l'objet de remarques particulières

1 - Fixation des taux des taxes directes locales pour 2018 – Rapporteur : B. Garnier

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	15+5	20	0	0	0

Mme GARNIER, sur proposition de la commission des Finances, a soumis le projet de taxes locales applicables pour l'année budgétaire 2018, sans augmentation des taux par rapport à l'année 2017.
Proposition adoptée à l'unanimité.

2 - Fixation du prix du m3 d'eau potable pour les usagers de Villenauxe la Grande - Période du 1er avril au 30 septembre 2018 – Rapporteur : B. Garnier

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	15+5	20	0	0	0

Il est proposé une augmentation de 5 centimes du prix du m3 d'eau potable pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2018, augmentation justifiée pour couvrir la charge des travaux qui vont être réalisés rue des Tryolits et rue du Pont du Roi. (prix du m3 : 0.95 €)

Pour la même période, il est proposé de ne pas augmenter le prix de vente du m3 d'eau potable à la commune de PLESSIS BARBUISE. (prix du m3 : 0.80 €)

Adopté

3 - Fixation de la redevance Assainissement pour les usagers de Villenaux la Grande - Période du 1er avril au 30 septembre 2018 – Rapporteur : B. Garnier

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	15+5	20	0	0	0

Il est proposé d'augmenter la redevance d'assainissement de 20 centimes et l'abonnement semestriel de 4.50 € pour la période du 1^{er} avril 2018 au 30 septembre 2018. (prix du m3 : 1.50 € - abonnement semestriel : 12 €). Cette augmentation étant justifiée par l'augmentation des charges d'entretien des lits de roseaux et l'intervention d'un prestataire pour l'évacuation des déchets de la station d'épuration. Pour la même période, il a été décidé de ne pas augmenter la redevance réglée par le Centre de Détection.

M. MATHIAS a apporté des précisions sur le fonctionnement concernant le traitement des eaux usées de cet établissement et la charge supportée par la commune.

Adopté

4 - Vote du budget primitif de la Commune – Rapporteur : B. Garnier

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	15+5	17	1 JL. WAIBEL	2 F. GUILLOT B. LAMORIL	0

Dans son introduction, Mme GARNIER a exposé le contexte financier et budgétaire de la commune nécessitant des mesures et un effort particulier dans leur mise en œuvre.

La situation financière de la commune est « tendue ». Chaque Responsable se doit d'en prendre conscience et de contribuer à la nécessaire réduction des dépenses.

L'objectif à atteindre a été fixé à moins de 3 % des dépenses engagées en 2017 pour un résultat souhaité de – 25 000 € sur l'année budgétaire.

Mme GARNIER a précisé que le vote du BUDGET n'était en fait que des prévisions. C'est à partir de ces prévisions qu'il convenait de réaliser des économies d'échelle et d'en appeler au sens des responsabilités de chacun. (A été admis le principe d'une réduction de la dépenses pour les Personnes âgées – colis ou repas -, les animations de Noël, le fleurissement, la réduction de la subvention pour l'association ROCK'ALDOS, entre autres mesures à intervenir après réflexion pour atteindre l'objectif).

La proposition de BUDGET 2018 a été acceptée à la majorité relative -1voix contre M. WAIBEL et 2 abstentions MM. LAMORIL et GUILLOT)

5 - Vote des budgets primitifs des Services Eau et Assainissement – Rapporteur : B. Garnier

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	15+5	20	0	0	0

La présentation de ces deux budgets primitifs distincts n'a pas donné lieu à débat et ont été **adoptés** à l'unanimité.

6 - Vote du budget primitif de la Maison médicale – Rapporteur : B. Garnier

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	15+5	16	3 JL. Waibel – F. Guillot – B. Lamoril	1 B. Carpanese	0

Pour rappel, la réalisation de la MAISON MEDICALE fait l'objet d'un budget spécifique qui doit être soumis à l'approbation du conseil municipal. B. LAMORIL a évoqué la « désertion du Dr SOMAI » et s'est interrogé sur la poursuite du projet CHABLE qualifié de dépense somptuaire, sans remettre en cause la nécessité de la MAISON MEDICALE.

B. LAMORIL a rappelé le montant exorbitant de l'investissement et la difficulté à trouver et à conserver le médecin, pivot du fonctionnement d'une telle structure.

P. BUJAR, tout en déplorant la décision du Dr SOMAI et en rappelant les efforts consentis pour son installation à VILLENAUXE, a fait valoir que d'autres aléas auraient pu conduire à cette même situation et qu'en conséquence, il convenait de poursuivre la réalisation du projet tel qu'il a été arrêté.

D'autre part, M. BUJAR a fait part à l'assemblée de ses démarches auprès de l'avocat de la commune pour tenter une ultime conciliation avant d'envisager de saisir les tribunaux pour faire valoir le préjudice subi par la commune suite au non-respect des engagements pris par le Dr SOMAI.

B. LAMORIL a mis en garde le Maire, en fonction des expériences vécues sur le territoire, expériences souvent éphémères, avec l'installation de praticiens étrangers. Il s'est dit prêt à faciliter l'installation d'un successeur à VILLENAUXE s'il lui était présenté.

Mme GRAMMAIRE a mis en cause M. WAIBEL en estimant que le problème de la MAISON MEDICALE aurait dû être solutionné il y a 15 ans.

Mme GARNIER a fait part de ses démarches pour tenter de résoudre le problème posé à la collectivité.

Le budget de la MAISON MEDICALE a été adopté à la majorité relative. Ont voté contre MM. Lamoril, Guillot et Waibel. S'est abstenue Mme Carpanese.

7 - Choix du maître d'œuvre pour la réfection des rues Pont du Roi et Tryolits (partie communale) – Rapporteur : J-Y MATHIAS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	15+5	20	0	0	0

Après appel d'offres, il est proposé de confier la maîtrise d'œuvre au cabinet BRUGGER-VIARDOT.
Adopté

8- Renouvellement du contrat pour le logiciel "Facturation aux Familles" avec SEGILOG – Rapporteur : P. BUJAR

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	15+5	20	0	0	0

Adopté

9 - Création de postes suite avancement de grade – Rapporteur : P. BUJAR

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	15+5	20	0	0	0

Dans le cadre de l'évolution de leur carrière et conformément au statut des Agents de la fonction publique territoriale, les Agents des services municipaux bénéficient d'avancement qu'il convient d'adapter au tableau des effectifs de la commune (suppression des postes occupés par les agents bénéficiaires dans l'ancien grade et création de postes pour ces mêmes agents dans leur nouveau grade). Le conseil municipal n'a pas pouvoir sur le statut mais a la possibilité de créer ou non les postes correspondant.

Le conseil municipal a adopté l'unanimité la création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

10 – Affaires diverses

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	15+5	20	0	0	0

Dans le cadre des affaires diverses, M. BUJAR a soumis à l'assemblée la désignation de Mme Chantal BERGER pour siéger au sein du conseil d'administration de la MAISON DE RETRAITE de VILLENAUXE en qualité de « personnes compétente en matière d'action sociale ou médico-sociale ».

D'autre part, par suite de modification à intervenir dans la composition de l'assemblée communautaire (communauté de communes du Nogentais dont le siège est à NOGENT SUR SEINE) le conseil municipal a donné son accord pour l'application de la répartition n° 2 présentée par le bureau communautaire.

Ces deux propositions ont été adoptées à l'unanimité des membres présents.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h45 .

Fait à VILLENAUXE LA GRANDE, les jours, mois et an susdits

La secrétaire de séance



Nicole JOZY

Le Maire



Paul BUJAR